

# Action sociale en grand danger !

## Historique pour bien comprendre les enjeux

L'Action sociale est fondée sur la reconnaissance d'une responsabilité partagée entre l'administration et les représentants des personnels : elle a en outre été renforcée par les avancées obtenues suite aux mouvements sociaux (notamment celui de 1989).

Sa proximité à l'échelon départemental est primordiale pour permettre une meilleure appréhension des besoins et attentes des collègues. La participation lors des enquêtes démontre l'intérêt que lui portent les agents.

Depuis plusieurs années, les effectifs des délégations subissent de plein fouet les restrictions budgétaires. En voici le détail en Loire-Atlantique des dernières années :

2015	Suppression d'un emploi au départ d'une assistante de délégation alors que les effectifs étaient déjà fortement impactés par le poids de CHORUS, mission supplémentaire ajoutée comme dans toutes les délégations situées en région.
2017	Le Secrétariat Général a profité de trois départs en retraite pour imposer en catimini une nouvelle organisation, contre l'avis des représentants des Personnels, qui visait à séparer les missions : <ul style="list-style-type: none"><li>• activité sociale d'un côté (1 emploi)</li><li>• gestion comptable liée à Chorus de l'autre (2 emplois).</li></ul>
2020	Suppression d'un emploi au départ d'un assistant de délégation, contre l'avis des représentants des Personnels.
2022	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> mars : départ de la déléguée des services sociaux annoncé comme non remplacé,</li><li>• Juillet 2022 : départ d'une assistance de délégation (avec départ en retraite officiel en janvier 2023).</li></ul>

Le secrétariat général impose une nouvelle réforme avec la création d'un réseau régionalisé :

- ✓ création d'un poste de responsable régional, cadre A, au chef-lieu de région qui sera exclusivement en charge des fonctions supports dont notamment la relation avec la SRIAS<sup>1</sup> (animation et pilotage du réseau, sans fonction thématique ni fonctions dévolues aux actuels délégués de l'Action sociale),
- ✓ l'échelon départemental est annoncé comme maintenu, mais sous forme de demi-journée ou journée de permanence, ce qui n'a plus rien à voir avec ce qu'était l'Action sociale et ce que les organisations syndicales ont toujours défendu.

**Nous ne sommes pas dupes, Bercy veut réduire l'Action sociale à la simple distribution de chèques cadeaux et à des activités clef en main par des prestataires extérieurs. Ce qui n'a plus rien de SOCIAL.**

**On s'est battu pour une action sociale  
départementale de qualité : on continuera  
de se battre pour la garder !**